

onifhor





OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS, DES LÉGUMES ET DE L'HORTICULTURE

L'Office des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture a déjà donné, malgré sa création récente, la preuve de sa maturité.

La qualité de la réflexion menée, au sein des Conseils de Direction, sur le problème essentiel de l'élargissement de la Communauté Economique Européenne à l'Espagne et au Portugal, en est un excellent exemple. Il en va de même des options qui ont été prises, dans les Conseils spécialisés, pour l'orientation des productions et l'organisation des marchés.

La situation nouvelle que crée l'entrée de l'Espagne et du Portugal soulève, pour les secteurs de la compétence de l'O N I F L H O R d'importantes questions. La concurrence, déjà vive pour certains produits, risque en effet de s'étendre et surtout de s'organiser selon de nouvelles règles.

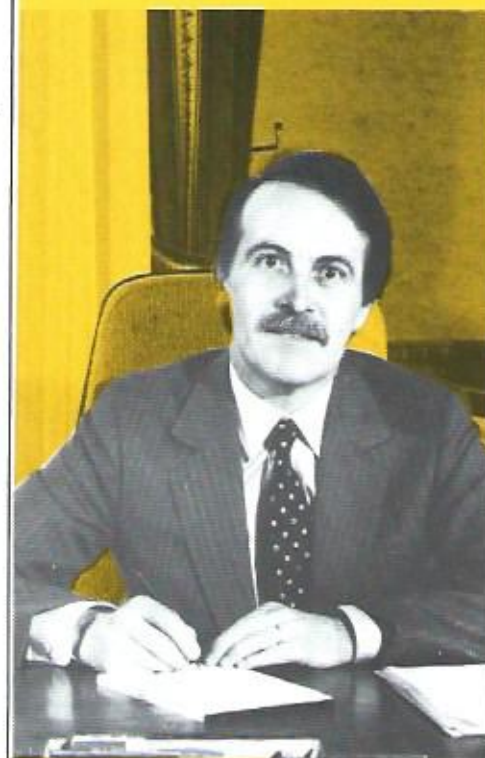
En même temps, c'est l'ensemble des courants commerciaux européens qui sera modifié : la France peut et doit tirer le meilleur parti de ces remaniements. Les travaux de l'Office ont bien montré que, pour autant que des efforts suffisants soient entrepris, notamment pour améliorer la qualité des produits, les mécanismes de leur mise en marché et leur commercialisation, il y a place pour des produits français de qualité et parfaitement concurrentiels dans le vaste marché que constitue la Communauté élargie.

L'analyse faite à l'Office, produit par produit, des perspectives ouvertes a d'ores et déjà permis de définir et de lancer des actions précises, dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation et du développement, ainsi qu'en matière de renforcement de la commercialisation et des entreprises. Je suis persuadé qu'elles ne tarderont pas à porter leurs fruits. En effet, une approche par produit est, par son caractère concret, la mieux à même de conduire à de bonnes décisions. Je suis, pour ma part, très attaché à cette approche et extrêmement attentif à l'évolution des productions et à la situation de chacun de leur marché.

Je souhaite, d'autre part, que s'affirme la vocation de l'Office comme lieu de concertation et de création de rapports nouveaux entre les familles professionnelles représentant les différents maillons de la filière, ainsi que le dialogue entre professions et pouvoirs publics. L'amélioration de la commercialisation et l'organisation du marché intérieur français sont en effet essentielles pour que les productions légumières, fruitières et horticoles demeurent performantes en Europe.

J'attends donc de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture qu'il poursuive la réflexion menée dans ces divers domaines. Je suis décidé, en ce qui me concerne, à tenir le plus grand compte de ses avis.

Henri NALLET
Henri NALLET



sommaire

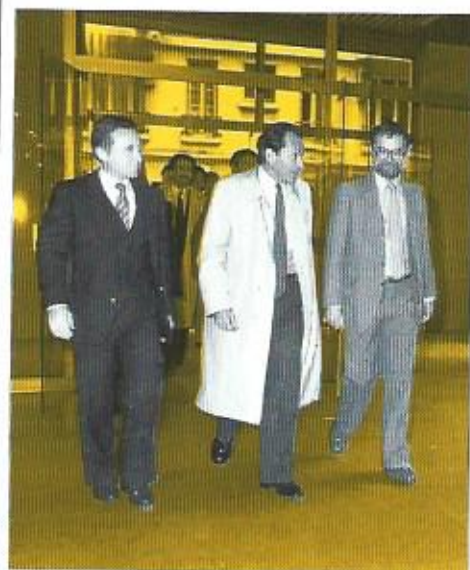
1	PRÉFACE DU MINISTRE
2 3	SOMMAIRE
4	CREATION DE L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS, DES LÉGUMES ET DE L'HORTICULTURE
5	INAUGURATION OFFICIELLE
6 à 9	RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ONIFLHOR
10 à 13	ORGANIGRAMME
14	ÉTUDES et ORGANISATION ÉCONOMIQUE :
15 16	ÉTUDES ET PRÉVISIONS ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS
17 18 19	ORGANISATION ÉCONOMIQUE MISE EN MARCHÉ
20	PRODUITS :
21 22 23	HORTICULTURE, TABAC ET SERRES
24	FRUITS ET LÉGUMES SENSIBLES
25	PRODUITS STOCKABLES
26	PRODUITS TRANSFORMÉS
27	SERVICES GÉNÉRAUX et AGENCE COMPTABLE :
28	SERVICES GÉNÉRAUX
29	AGENCE COMPTABLE
30	ICONOGRAPHIE
	ANNEXE :
	LES OFFICES D'INTERVENTION LES DEUX CONSEILS DE DIRECTION LES DIX CONSEILS SPÉCIALISÉS RÉPERTOIRE : ADRESSES UTILES

inauguration officielle

Le 15 mai 1984, Monsieur Michel Rocard, Ministre de l'Agriculture, a inauguré les nouveaux locaux de l'ONIFLHOR situés au 164, rue de Javel, dans le XV^e arrondissement à Paris.

À cette occasion, il rappelait que la mise en place de cet office, différent des autres en ce qu'il ne s'appuyait pas sur des structures préalables existantes, était amplement justifiée par l'importance économique du secteur et répondait à trois priorités :

- tout d'abord, doter chacun des secteurs d'activité économique en agriculture d'un outil efficace, assurant la meilleure régularisation possible des marchés, compte tenu des réglementations communautaires existantes,
- en second lieu, développer des actions structurelles au profit de chacun des maillons constituant les filières sectorielles car aucune famille professionnelle ne peut s'épanouir véritablement au détriment des autres sans compromettre la solidité de l'ensemble de l'édifice,
- enfin, faire des Offices le lieu privilégié d'une concertation permanente entre les représentants professionnels et les pouvoirs publics.



rôle de l'ONIFLHOR

La Loi 82-847 du 6 octobre 1982, relative à la création des Offices et à la définition de leur mission, confie aux Offices des missions économiques que l'on peut résumer en trois mots :

L'ONIFLHOR concourt ainsi à :

- favoriser l'organisation des relations entre les différentes professions intervenant dans les filières agricoles et alimentaires,

AMÉLIORATION

- améliorer la connaissance du marché et des structures de la production, de la transformation et de la commercialisation, en rassemblant les données et les prévisions nécessaires à une bonne gestion,

- faire progresser le fonctionnement des marchés et susciter des mécanismes permettant un regroupement de l'offre et une confrontation claire de l'offre et de la demande,

- développer la recherche et ouvrir de nouveaux débouchés, tant sur le plan national que sur les marchés d'exportation,

ORIENTATION

- orienter la production des divers produits agricoles en contribuant au développement rationnel et rentable de certaines productions, en facilitant la reconversion de certaines autres, et en mettant en œuvre une politique générale de qualité,

RÉGULARISATION DES MARCHÉS

- régulariser les marchés agricoles par des actions variées : retraits, achats et stockage publics, aide au stockage privé, exportations, publicité et campagnes de communication, distributions sociales.

Ces missions s'exercent **dans le cadre communautaire** et, bien entendu, dans le respect de la politique agricole commune.

D'autre part, si la loi se montre attentive à la vie rurale et aux problèmes humains que connaissent certaines catégories de la filière, elle comporte également une ouverture sur le monde, notamment en direction des pays qui luttent contre la faim.

Ainsi l'ONIFLHOR contribue à :

- garantir un niveau de vie équitable à tous les agriculteurs et assurer une juste rémunération de leur travail, en s'efforçant, en outre, de maintenir et de développer l'agriculture dans les zones les plus défavorisées,

- favoriser l'organisation des producteurs,

- informer et protéger les consommateurs,

- proposer des mesures pour lutter contre la faim dans le monde, en développant au maximum la recherche et l'expérimentation de nouvelles techniques culturales.

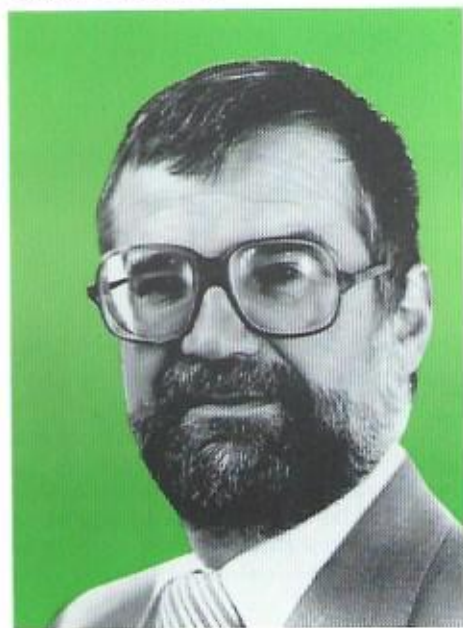
fonctionnement

L'Office se positionne avant tout comme un lieu de concertation entre les professionnels des secteurs concernés et les Pouvoirs Publics.

Aussi, pour donner une idée du fonctionnement de l'établissement, pourrions-nous, en quelque sorte, évoquer la complémentarité d'un « pouvoir exécutif » et d'un « pouvoir législatif ».

LA DIRECTION DE L'OFFICE ET SES ÉQUIPES

Le « pouvoir exécutif » est confié au Directeur de l'Établissement qui le gère et assure son fonctionnement. **Nommé par décret**, sur proposition du *Ministre de l'Agriculture*, du *Ministre de l'Économie et des Finances* et du *Ministre du Budget*, le Directeur représente l'ONIFLHOR dans tous les actes de la vie civile, ordonnance les dépenses, prépare et applique les délibérations des *Conseils de Direction* et des *Conseils Spécialisés*.



Si les produits représentés à l'ONIFLHOR sont extrêmement diversifiés, posant dans chaque cas des problèmes économiques et humains spécifiques, les tâches du Directeur et de ses collaborateurs sont d'autant plus nombreuses et variées qu'elles nécessitent une constante adaptation à la réalité ainsi qu'aux perspectives d'avenir des secteurs concernés.

Huit équipes autonomes, et cependant très complémentaires, travaillent en étroite collaboration avec le Directeur et les deux Directeurs-Adjoints.

Ensemble ils assurent :

- l'élaboration des projets de décision et la préparation des réunions des *Conseils de Direction* et des *Conseils Spécialisés*,
- la concertation entre les organismes professionnels ou interprofessionnels et les pouvoirs publics, pour étudier la situation des marchés et prévoir, dans les cas où elles s'avèrent nécessaires, les mesures à prendre pour améliorer ou remédier à telle ou telle difficulté ou crise.

▼

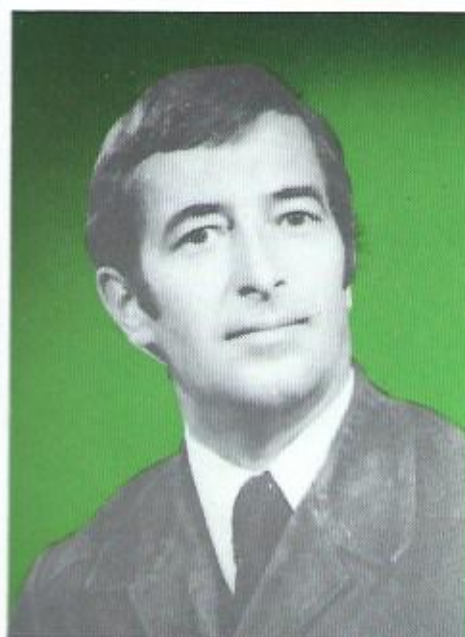
Soumis pour avis aux *Conseils de Direction* ou aux *Conseils Spécialisés*, les projets reçoivent l'accord final des *Ministres de l'Agriculture*, de *l'Économie et des Finances*, et du *Budget*.

Les décisions prises, l'ONIFLHOR est chargé :

- de passer les conventions avec « tout organisme compétent et plus particulièrement avec les groupements de producteurs reconnus et les comités économiques agricoles agréés au titre de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 ainsi qu'avec les organisations interprofessionnelles reconnues au titre de la loi n° 75-600 du 10 juillet 1975 ».
- de fixer les modalités d'application, d'ordonner les crédits nécessaires à leur mise en œuvre et d'assurer le paiement des dépenses correspondantes.

À la Direction de l'ONIFLHOR sont rattachées **cinq unités fonctionnelles** qui ont pour vocation de maintenir l'Établissement en relation avec *la Presse*, la *Communauté Économique Européenne*, les services extérieurs du *Ministère de l'Agriculture*, les *Consommateurs* et les *Salariés*, et d'établir les calendriers et la préparation des *Conseils de Direction* et des *Conseils Spécialisés*.

Parmi ces cinq unités, l'une d'elles constitue, en soi, une innovation : celle dont la mission est de mieux intégrer aux actions de l'ONIFLHOR, les observations des consommateurs et des salariés de la filière.



LES CONSEILS*

Par leurs travaux de réflexion et d'évaluation, par les avis qu'ils donnent sur les projets, ils incarnent le « **pouvoir législatif** » et **délibératif** de l'Office... Mais plus encore, ils sont les **instances de concertation** entre les professionnels des secteurs représentés à l'ONIFLHOR et les Pouvoirs Publics.

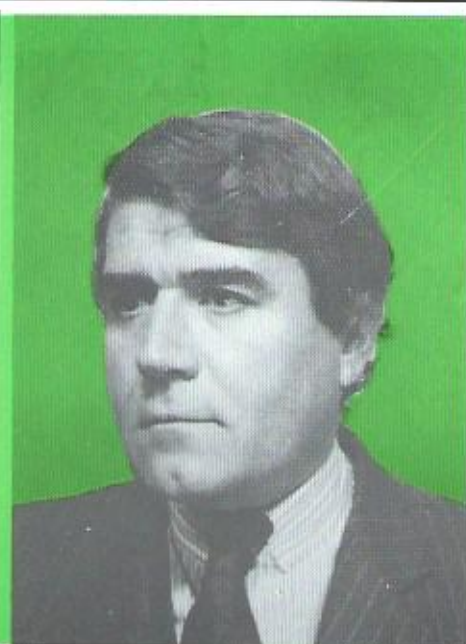
2 CONSEILS DE DIRECTION

Instances à compétence générale, le **Conseil de Direction des Fruits et des Légumes**, et le **Conseil de Direction de l'Horticulture** réunissent des représentants de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation, mais également des représentants des salariés de la filière, des membres des Associations de Consommateurs et des représentants des Pouvoirs Publics.

Leurs Présidents sont nommés par décret sur proposition du *Ministre de l'Agriculture*.

Les *Conseils de Direction* siègent au moins trois fois par an pour :

- définir les missions confiées aux *Conseils Spécialisés*,
- être tenus régulièrement informés par le *Ministre de l'Agriculture* des travaux de la *Communauté Économique Européenne* concernant l'élaboration et l'application de la politique agricole commune,
- participer à la politique d'orientation des productions et d'organisation de la filière, sur le plan national et européen,
- délibérer du budget de l'Établissement,
- donner leur avis sur les projets de décisions réglementaires ou financières présentés par le Directeur de l'ONIFLHOR, ainsi que sur les programmes d'activités et sur les budgets des *Interprofessions*, *Comités Économiques* et *Centres Techniques*.



10 CONSEILS SPÉCIALISÉS

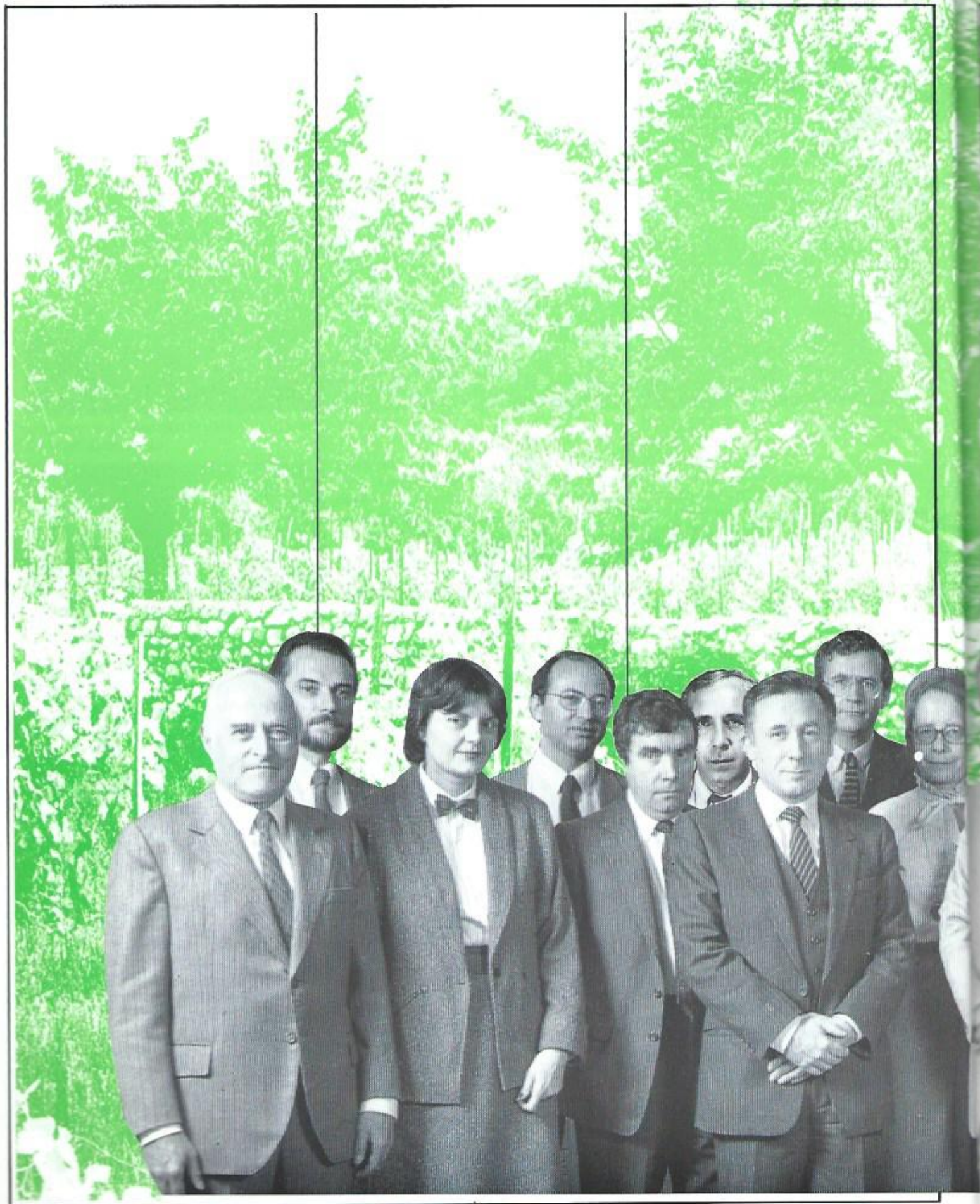
Dix instances à compétences spécialisées ont été créées pour chacun des secteurs représentés à l'Office et comptent des personnalités particulièrement expérimentées dans chaque famille de produits.

Les compositions des *Conseils Spécialisés*, le choix de leurs dix Présidents et les modalités de leur fonctionnement sont fixés par **arrêté interministériel**, pris après avis des *Conseils de Direction*.

Les *10 Conseils Spécialisés* ont pour vocation :

- d'étudier plus particulièrement les mesures de régularisation des marchés de leur secteur d'activité et d'examiner les projets de décisions qui leur sont soumis par le Directeur de l'ONIFLHOR (ils peuvent également demander à des experts de participer à leurs travaux),
- d'accomplir les missions qui leur sont confiées par les *Conseils de Direction* (ils peuvent également être saisis à tout moment par le *Ministre de l'Agriculture* sur des affaires particulières).

* Voir la composition des *Conseils de Direction* et des *Conseils Spécialisés* en annexe.



De gauche à droite :

MM. BREIL

COURTOIS

Mlle de COLBERT

MM. DAIRIEN

LABORDE

MIR

D'ANGIO

MOINEAU

Mlle de la ROCHÈRE

MM. BEISSON

GENY

de LASSALLE

WOLFER

GRIVEL

Mmes VAN-HILLE PREVEL

GALLOIS

M. GRINFELD

Était absent :

M. BERTHOMEAU



organigramme au 30.06.85

Huit équipes agissent dans le cadre de l'Oniflor à des niveaux différents.

Les missions à caractère général sont confiées aux deux divisions :

- 1 ÉTUDES ET PRÉVISIONS, ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS,
- 2 ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET MISE EN MARCHÉ,

qui, à travers une approche globale, ont pour vocation de donner à l'Office les paramètres lui permettant d'élargir sa réflexion et d'élaborer des actions à moyen-terme.

Les quatre divisions « Produits » :

- 3 HORTICULTURE, TABAC ET SERRES,
- 4 FRUITS ET LÉGUMES SENSIBLES,
- 5 PRODUITS STOCKABLES,
- 6 PRODUITS TRANSFORMÉS,

interviennent pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la régularisation des marchés, ainsi qu'à l'orientation et à l'amélioration des secteurs concernés.

Enfin, les deux divisions :

- 7 SERVICES GÉNÉRAUX,
- 8 AGENCE COMPTABLE,

assurent la gestion concrète des interventions financières de l'Office.

SERVICES RATTACHÉS À LA DIRECTION

SECRETARIAT DES CONSEILS

Hervé MOINEAU
René GAUTHIER

●
CHARGÉ DE MISSION
PROBLÈMES DE RECHERCHE,
D'EXPÉRIMENTATION ET
DE DÉVELOPPEMENT
Bernard WOLFER

●
SECRETARIAT
Mireille GALLOIS
Véronique GORET
Chantal FIORINA

DIVISION HORTICULTURE, TABAC, SERRES

CHEF DE DIVISION
Bernard GRINFELD

●
Pierre RAYER
Michèle CHARLES
Solange RABILLAT
Maryline TOUYER

●
CHEF DE DIVISION
Pierre GENY, Agent Comptable

●
Marie-Ange GOUGET de LANDRES
Suzanne DELAFONTAINE
Jeannine LABROSSE
Huguette PINSOLLES

DOCUMENTATION, ARCHIVES

Chantal GUYOT
Carite MARIGIL

DIRECTEUR
Georges BEISSON

DIRECTEUR-ADJOINT
Joël D'ANGIO

DIRECTEUR-ADJOINT
Jacques BERTHOMEAU

DIVISION
ÉTUDES ET PRÉVISIONS,
ENTREPRISES
ET INVESTISSEMENTS
CHEF DE DIVISION
Pierre MIR
•
André LEPEULE
Philippe MOREAU
Chantal PETIT

DIVISION
ORGANISATION ÉCONOMIQUE
ET MISE EN MARCHÉ
CHEF DE DIVISION
Marie-Thérèse
VAN-HILLE PREVEL
•
Françoise BOHN-DESMIDT
Dany GAIGNIOT
Françoise CASINI

**SERVICES RATTACHÉS
À LA DIRECTION**
RELATIONS PUBLIQUES
Ghislaine de COLBERT
•
PROBLÈMES COMMUNAUTAIRES
André GRIVEL-DELILLAZ
•
RELATIONS
AVEC LES SERVICES EXTÉRIEURS
DU MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
Georges BREIL
•
PROBLÈMES
DE CONSOMMATION
Mireille DUTHEIL de la ROCHERE

DIVISION
FRUITS ET LÉGUMES SENSIBLES
CHEF DE DIVISION
Pierre LABORDE
•
Bernard ATHEA
Mireille MATHIEU
Françoise BAULU

**DIVISION PRODUITS STOCKABLES,
APICULTURE, GEMME, HOUBLON**
CHEF DE DIVISION
Bernard MARTIN de LASSALLE
•
Mireille DUTHEIL de la ROCHERE
Jean-Luc GOSSELIN
André DJAOUT
Christiane BAUSSANT

DIVISION
PRODUITS TRANSFORMÉS
CHEF DE DIVISION
Jean-Luc DAIRIEN
•
Christian DIVIN
Christiane THION
Clarisse PROSPER

DIVISION COMPTABILITÉ

Evelyne ORGE Jean-Paul JOUNO Francine KALUZA Amélie RENARD Claude FAVRA Simone BONISSENT Patrick PETIT	Michel PESCHER Daniel ROLLIN Claudie LAFAYE Jenny ROFFAT Marie-José MOULINE Jacqueline TISSANDIER Isabelle LEMOING	Jean-Paul GERMAIN Henry KAMAKY Christine BENOIT Thierry MARTINET Catherine BELTRAN Dominique COCHARD Sylvie GIET Francisca GARCIA
--	--	--

DIVISION SERVICES GÉNÉRAUX

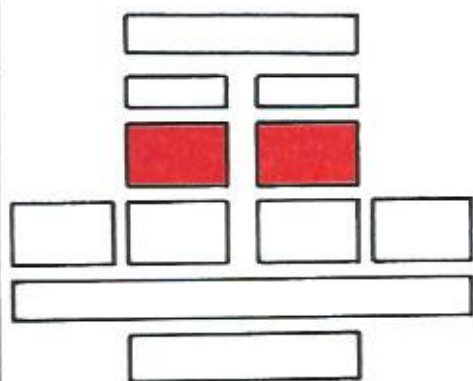
CHEF DE DIVISION André COURTOIS • Denise BALLANDRAS Gisèle MENTHE Thérèse GEMMERON	Paul KASSEL Chantal PESCHER Josiane PRAS Laurent BEAUREPAIRE Marie-France RUGGIERI Maryse LANGELIER
---	--

CHAUFFEUR
Bernard MASSRANN

études

et

organisation économique



études et prévisions entreprises et investissements

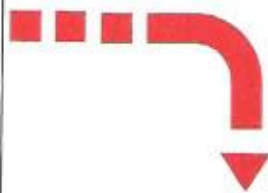
La division concernée a pour vocation de donner aux autres divisions de l'Office l'ensemble des informations dont elles ont besoin pour définir et mener leurs actions. Elle en mesure l'impact et l'efficacité en les restituant constamment dans leur environnement économique. Elle constitue donc une véritable plaque tournante, un carrefour d'idées qui se doit de vivre « sur le terrain » pour travailler pleinement avec les réalités humaines et économiques des secteurs concernés.

ÉTUDES ET PRÉVISIONS

À travers la mise en œuvre d'études internes et la mise en place d'un réseau sectoriel d'information, elle est appelée à travailler en collaboration avec les professionnels des secteurs représentés à l'Oniflor.

LES ÉTUDES INTERNES

Comme dans tout milieu dynamique se devant de susciter une prise de conscience collective face aux enjeux à affronter, les thèmes d'études retenus associent les professionnels et les divisions « Produits » de l'Office qui peuvent, au niveau des actions, en prendre le relais.



Citons pour exemples :

- le panel de consommation des fruits et des légumes : analyse des résultats, comparaison et adaptation,
- la qualité des produits : normalisation, impact d'une politique de marque, labels,
- l'inventaire des vergers : la rénovation des vergers,
- la recherche de produits nouveaux,
- la gestion de dossiers expérimentaux relatifs aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergies nouvelles, en liaison avec le C.T.I.F.L. et le C.N.I.H.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME SECTORIEL D'INFORMATION :

La commercialisation des produits suivis par l'Office se déroulant au sein d'un marché particulièrement mouvant, l'accès à l'information s'avère capital pour les opérateurs et pour les gestionnaires des filières.

Puisque certains systèmes d'information existent déjà et puisque d'autres ont été mis en place par différents partenaires publics, il devient, alors, inutile pour l'Office de se positionner en tant que maître d'œuvre unique, mais nécessaire de veiller à la cohérence de ces systèmes.



Aussi, l'Oniflor entreprend-il plusieurs actions qui favorisent :

- le développement de plans sectoriels d'information pour les professions représentées à l'Office, conjointement avec les organisations techniques concernées (l'Agence de l'Informatique) et les Ministères de tutelle,
- la participation au développement de systèmes collectifs, ou de réseaux professionnels de collecte et de diffusion de l'information, permettant à chacun de comparer sa propre activité. Cet important atout de progrès économique est en cours de réalisation à l'AFCOFEL grâce au financement de l'ONIFLHOR,
- la définition du « tableau de bord » du secteur, conjointement avec les services publics détenteurs de l'information de base : collecte des informations, procédure de contrôle, modalités techniques permettant l'établissement des prévisions,
- la mise en œuvre d'un « registre des producteurs » de légumes, utilisable à des fins statistiques
- l'étude périodique des nomenclatures douanières et, dans certains cas, la demande de constitution de nouvelles positions douanières de façon à mieux assurer le suivi des échanges extérieurs.



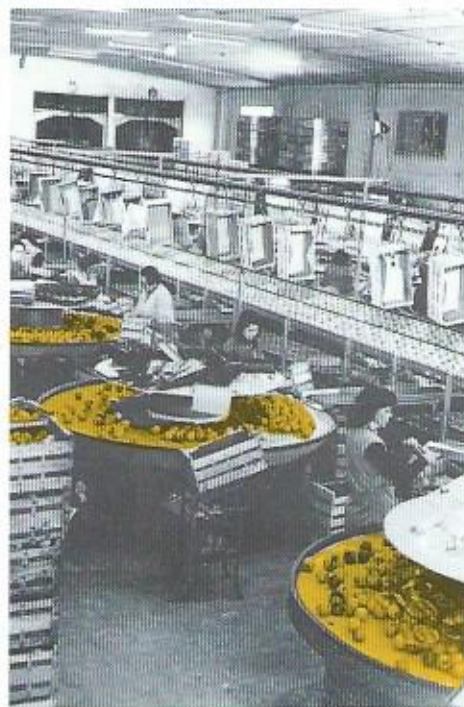
ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS

Elle complète, au niveau des entreprises, les travaux de la section précédente et intervient par l'étude des dossiers d'investissement, par une participation à la définition d'une politique d'ensemble des entreprises et par la gestion directe de certains types d'aides.

L'ÉTUDE DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

L'Office ne disposant pas, sauf exception, d'un budget propre d'investissement, la section participe à l'étude des dossiers d'aide publique aux investissements, en liaison avec les *Organismes financiers* et le *Ministère de l'Agriculture*.

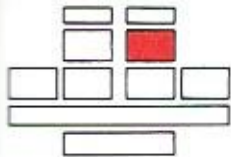
Avec son « fichier des entreprises », l'Office dispose d'un outil précieux qui lui permet de garder en mémoire l'histoire et les principales caractéristiques des entreprises des secteurs concernés.



LA POLITIQUE D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES

Utilisant largement les études réalisées par la section précédente ainsi que les différents systèmes d'information, la section a également pour vocation d'harmoniser les efforts des entreprises et de favoriser leur développement sur les marchés intérieurs et sur ceux de l'exportation.

À titre d'exemples, citons sa participation aux actions de restructuration, à l'analyse des secteurs du conditionnement, de la distribution et de la transformation, à la définition des objectifs de développement, à l'orientation des investissements, etc.



organisation économique mise en marché

La Loi du 6 octobre 1982 met l'accent sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement des marchés de façon à assurer, en conformité avec les intérêts des consommateurs, une juste rémunération du travail des agriculteurs et des conditions normales d'activité aux différents opérateurs de la filière.

À cet effet, l'ONIFLHOR a reçu la mission de concrétiser une politique qui :

- favorise l'organisation des producteurs, et harmonise les relations entre les différentes professions du secteur afin d'aider à rationaliser les pratiques mises en œuvre par les opérateurs,
- améliore et suscite des mécanismes de mise en marché permettant un regroupement de l'offre et assurant une confrontation claire de l'offre et de la demande.



ORGANISATION ÉCONOMIQUE

Elle est d'autant plus nécessaire qu'elle concerne des marchés qui, aussi bien pour les fruits et les légumes que pour l'horticulture, se caractérisent par une grande diversité de production, un nombre élevé de producteurs, et un équilibre entre l'offre et la demande largement soumis aux aléas climatiques.

SUSCITER DE NOUVELLES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Aujourd'hui, le nombre de groupements existant dans les secteurs de production relevant de la compétence de l'ONIFLHOR s'élève à 320 pour les fruits et les légumes, 46 pour les pommes de terre et plus d'une vingtaine pour l'horticulture.

Si leur part sur le marché de la production commercialisée est importante, leur influence peut s'avérer déterminante : les règles de production, de mise en marché et de promotion qu'ils appliquent peuvent être étendues à l'ensemble des producteurs.

AIDER LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Dans le secteur des Fruits et des Légumes, la politique de la CEE étant de favoriser les groupements de producteurs, elle a retenu le principe d'une **aide financière européenne** qu'il revient à l'Oniflhor de mettre en œuvre.

Dans le secteur horticole, les groupements de producteurs bénéficient d'une **aide nationale** pour le financement de programmes triennaux, destinée à mieux organiser la mise en marché, la gestion des exploitations et à améliorer les techniques de production.

Ces aides sont gérées par l'Oniflhor et plus particulièrement par la *division « Organisation économique et mise en marché »*.

COLLABORER AVEC LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET ANIMER LEURS ACTIONS

La Loi du 6 octobre 1982 et le Décret portant création de l'ONIFLHOR lui donnent la possibilité de conclure des accords avec les différents organismes, *groupements de producteurs reconnus, Comités Économiques Agricoles agréés et organisations interprofessionnelles reconnues* pour l'accomplissement de ses missions et l'exécution de ses interventions.

A ce titre, la convention passée entre l'ONIFLHOR et l'AFCOFEL peut paraître exemplaire dans le cadre de l'harmonisation du secteur des fruits et légumes. Groupés au sein d'une organisation qui rayonne dans toute la France, les producteurs jouent, là, un rôle primordial :

- *sur le plan régional, les groupements de producteurs de fruits et de légumes sont fédérés au sein de 12 Comités Économiques Régionaux, organisés en sections régionales par produit,*
- *sur le plan national, l'Association Française des Comités Agricoles des Fruits et des Légumes (AFCOFEL), structurée en sections nationales par produit, fédère également ces 12 comités économiques régionaux.*

La convention définit le rôle de l'AFCOFEL et des comités économiques en ce qui concerne :

- *la progression de l'organisation économique,*
- *l'extension des règles des groupements des producteurs,*
- *les réformes de mise en marché,*
- *l'accès à une meilleure information sur les prix, les qualités et les quantités des produits.*


COORDONNER LES ACTIONS

L'ONIFLHOR est consulté chaque année sur les programmes d'activités et les budgets de **10 Organisations Interprofessionnelles*** reconnues, de **15 Comités Économiques Agricoles*** agréés et de **4 Instituts ou Centres Techniques*** du secteur dont il a pour mission d'harmoniser et de coordonner les actions afin de contribuer à accroître leur efficacité.

* Voir en annexe, leurs noms et adresses.

MISE EN MARCHÉ

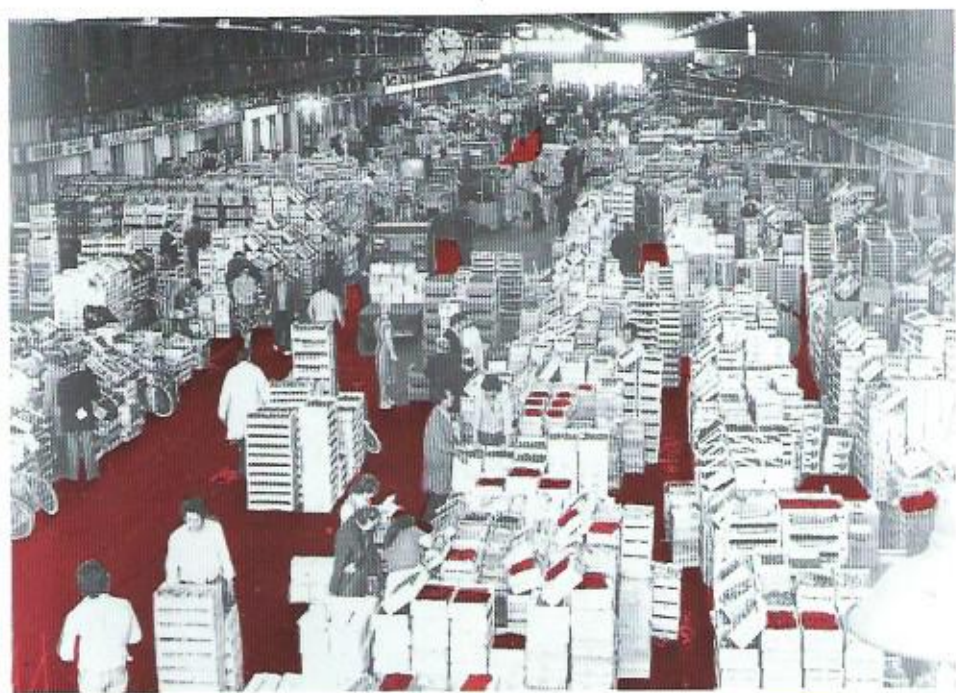
La Loi du 6 octobre 1982 a pour objet de **renforcer progressivement la transparence du marché**, mettant ainsi l'accent sur une meilleure connaissance des quantités, des qualités et des prix des produits, condition fondamentale à l'ajustement de l'offre et de la demande, à une formation équitable des prix, ainsi qu'à une juste rémunération des producteurs.



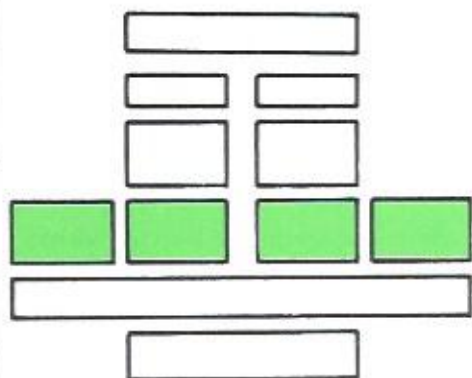
L'une des premières tâches de l'Office est de conduire une réflexion sur les modalités d'application des mesures intéressant la commercialisation, en tenant compte des caractéristiques des produits et du bilan concernant le fonctionnement des différents types de marchés existants.

Fixées ultérieurement par décret, ces dispositions favoriseront en priorité :

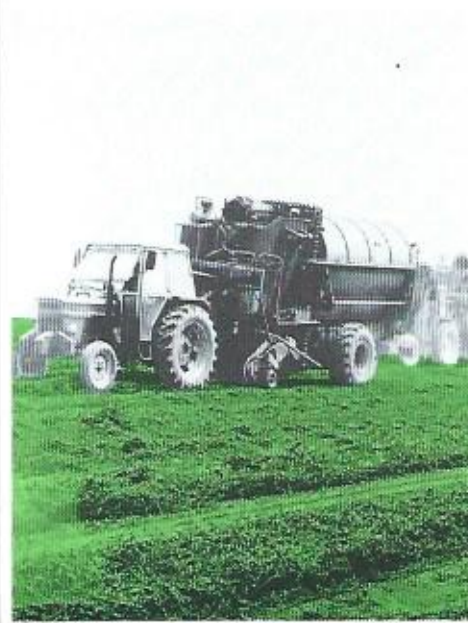
- la clarté des transactions commerciales grâce à une meilleure information et à une diffusion plus adaptée aux besoins des opérateurs, notamment lors de la première mise en marché des produits. Celle-ci sera effectuée soit auprès des groupements de producteurs reconnus, soit auprès des « *marchés physiques agréés*, » soit auprès des *marchés d'intérêt national*, soit, enfin, dans le cadre de relations directes entre producteurs et négociants, mais dont le contrôle sera progressivement assuré,
- la sécurité des transactions en définissant, entre autres, les conditions d'accès des opérateurs aux marchés,
- l'harmonisation des mesures intéressant les différentes formes de mise en marché pour éviter toute distorsion.

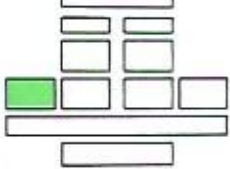


produits



Ces **quatre divisions** réunissent des spécialistes qui interviennent essentiellement pour appliquer les mesures nécessaires à la régularisation des marchés, à l'orientation et à l'amélioration de leur secteur.





horticulture tabac et serres

L'HORTICULTURE

On peut définir le secteur horticole à travers les **quatre grandes familles de produits** qu'il réunit et dont chacune dispose de son propre *Conseil Spécialisé* :

- LES BULBES À FLEURS,
- LES FLEURS ET FEUILLAGES COUPÉS,
- LES PLANTES EN POT ET « A MASSIFS »,
- LES PRODUITS DE LA PÉPINIÈRE.

Avec ses 150 000 emplois, l'horticulture française, bien qu'elle connaisse de nombreux succès, doit affronter, depuis quelques années, de sérieux problèmes.

LES HANDICAPS :

FAIBLE ORGANISATION DU SECTEUR COÛTS ÉLEVÉS À LA PRODUCTION

Parmi les handicaps à surmonter, le plus grave est le manque d'organisation de la production et de la commercialisation.

D'autre part, et par rapport aux autres exploitations agricoles, les entreprises horticoles sont très nettement désavantagées par leur grande consommation d'énergie et de main-d'œuvre, ainsi que par les lourds investissements financiers auxquels elles ont à faire face. Cette relative fragilité financière ralentit le renouvellement de l'outil de production, et freine la modernisation qui pourrait rendre compétitif bon nombre de ces entreprises.

Ces données peuvent expliquer quelques unes des difficultés du secteur et, notamment, l'évolution défavorable de son commerce extérieur : en 1984, le déficit commercial du secteur était de 1,58 milliard de francs.

LES ATOUTS :

RECHERCHE QUALITÉ DIVERSITÉ

Avec l'efficacité de leurs recherches, la qualité et l'extrême diversité de leurs productions, les entreprises obtentrices françaises sont incontestablement parmi les meilleures du monde.

A cela s'ajoute la **variété des zones climatiques** françaises qui permet une vaste gamme de productions dans un calendrier favorable à la satisfaction des consommateurs français et étrangers.

LE RÔLE DE L'OFFICE :

ORGANISER MODERNISER INFORMER

Dans ces conditions, l'action de l'Office s'oriente en priorité vers :

- le renforcement de l'organisation économique du secteur,
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment par la modernisation de l'outil de production et de commercialisation, mais aussi par l'intensification de la recherche et de l'expérimentation,
- une meilleure connaissance du développement de la production, de la consommation et des importations pour parvenir à une gestion prévisionnelle.



LE TABAC

Faisant partie des compétences de l'ONIFLHOR, dans le cadre de la division « Horticulture, tabac et serres », le secteur tabacole dispose d'un *Conseil Spécialisé*, reflétant une profession qui, plus qu'aucune autre, est extrêmement bien organisée et structurée.

UN SECTEUR EN PLEINE TRANSFORMATION

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une **mutation des goûts des consommateurs** : le tabac blond, cher aux américains, semble connaître une très nette préférence chez les jeunes fumeurs, et les femmes.

Les cigarettes blondes atteignent aujourd'hui près de 48 % de la consommation française. Or, celles-ci étant très largement importées, cela se traduit par une aggravation du déficit commercial.

Pour faire face à cette situation, une **importante reconversion**, fondée sur la diversification de la production, a été entreprise depuis 1980.

Grâce à l'exceptionnelle organisation des professionnels du secteur, cette mutation s'est déjà concrétisée : aujourd'hui, les tabacs Virginie et Burley représentent 3.000 hectares de culture, et leur production est exportée à 80 %.

LE RÔLE DE L'ONIFLHOR :

INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES RECHERCHE ET RECONVERSION

Le tabac étant soumis à l'*Organisation Commune des Marchés*, cette réglementation prévoit notamment le versement d'une **prime aux acheteurs de tabac en feuilles** afin de mettre en œuvre le principe de préférence communautaire prévu dans le *Traité de Rome*. Cette prime est modulée de façon à favoriser la culture des variétés les plus demandées.

Il revient à l'Oniflhor de poursuivre cette politique d'intervention et de donner à la production tabacole française tous les atouts nécessaires à sa complète reconversion.

Aussi, l'Office s'attache-t-il à intensifier les recherches entreprises par l'*Institut expérimental des Tabacs de Bergerac* pour développer les travaux portant sur la diversification variétale des tabacs blonds et sélectionner les variétés qui s'adaptent le mieux aux conditions climatiques de la France, ainsi qu'aux exigences des industriels et des consommateurs.

Dans le souci d'une reconversion rapide et performante, l'Établissement souhaite moderniser l'outil de production en aidant financièrement les planteurs à assurer les différents investissements favorables à cette transformation.

Mais ces nouvelles techniques nécessitent une adaptation des planteurs et de leurs techniciens aux nouvelles technologies et contraintes commerciales qu'implique l'introduction de la culture de tabac blond en France. Aussi, le *Centre de Formation et de Perfectionnement des Planteurs de Tabacs de Bergerac* se voit-il confier le développement des stages de formation, ainsi que celui du réseau de références technico-économiques - *RESOTAB* -, pour donner à cette importante mutation du secteur tabacole français toutes les chances d'une réussite complète et rapide.

Nicotiana, Nicotiane.





LES SERRES

Les productions sous serres offrent aux trois marchés les plus sensibles — ceux des légumes, des fleurs coupées et des plantes en pot — **un important facteur d'équilibre**. Tout en assurant la complémentarité entre les régions de production, elles permettent une meilleure maîtrise de l'offre en palliant les aléas climatiques et en améliorant les calendriers de récolte.

Elles garantissent également une moindre dépendance à l'égard des marchés étrangers en satisfaisant aux exigences des consommateurs désireux de produits « hors saison » et offrent, ainsi, à notre balance commerciale un effet positif.

Ainsi, les cultures sous serres équilibrent nos échanges, non seulement parce que leur valeur est plus de six fois supérieure à celle des combustibles importés et qu'elles évitent des importations, mais aussi parce qu'elles suscitent dans certains cas, des exportations.

Si ce secteur représente aujourd'hui 120 000 emplois, il est bon de rappeler que les fabricants de matériel et les constructeurs de serres français ont su gagner une place importante sur ce marché qui était dominé, jusque là, par les Pays-Bas.

LE RÔLE DE L'ONIFLHOR :

MODERNISATION RÉDUCTION DES DÉPENSES D'ÉNERGIE

Pour permettre aux producteurs-serristes de répondre aux nouvelles conditions du marché tout en restant compétitifs, un programme de modernisation est entrepris par l'Office.

Les économies d'énergie sont recherchées en priorité :

- amélioration de l'étanchéité des serres,
- utilisation de matériaux nouveaux plus isolants,
- mise en place d'écrans thermiques de nuit,
- utilisation de sources d'énergie alternatives.

Mais l'Etablissement encourage également tout investissement susceptible d'accroître la productivité et d'améliorer la compétitivité des secteurs horticole et maraîcher.



fruits et légumes sensibles

LE RÔLE DE L'OFFICE :

Turbulents et fragiles comme tout ce qui est vivant, ces produits portent le qualificatif « sensible » qui, d'un seul mot, évoque toute la complexité que l'on rencontre dès que l'on tente de maîtriser l'offre des fruits et des légumes frais, car, plus qu'aucun autre produit :

- ils connaissent de grandes variations de volume et de quantité, tributaires qu'ils sont des conditions climatiques,
- ils parviennent à maturité et sont proposés aux consommateurs durant des périodes relativement brèves et souvent communes à plusieurs d'entre eux,
- ils ne conservent leur aptitude à être consommés à l'état frais que durant quelques jours,
- ils présentent, pour certaines espèces et variétés, une aptitude médiocre à la fabrication de produits transformés.

Enfin, à ces différentes caractéristiques s'ajoutent les migrations de plus en plus fréquentes des consommateurs : les week-ends, les « ponts », les vacances scolaires engendrent de nouvelles difficultés, surtout lorsque la cueillette, elle, ne peut être différée.

COORDONNER INCITER INFORMER

Dans le cadre de ce marché difficile à maîtriser, les actions de l'Office consistent à :

- aider les producteurs à livrer des produits correspondant à l'attente des consommateurs, tant sur le plan des qualités gustatives que de la présentation,
- inciter les producteurs à mettre en place des cultures et des techniques permettant un étalement plus important des périodes de production,
- mobiliser les structures chargées de la recherche, de l'expérimentation et de la vulgarisation, pour diffuser des techniques de culture et de conservation améliorant les produits proposés aux consommateurs,



- contribuer à la réalisation de programmes d'encadrement technico-économique pour faire progresser la maîtrise et la gestion de l'outil de production,

- mettre à la disposition des opérateurs commerciaux le maximum d'informations pour permettre d'adapter l'offre à la demande,

- coordonner l'intervention des différents opérateurs qui assurent l'écoulement des productions, en facilitant la conclusion d'accord entre les producteurs et les utilisateurs,

- œuvrer dans le sens d'une meilleure information des consommateurs, et des commerçants par des campagnes de promotion, des actions publicitaires et favoriser, plus largement encore, les exportations.





Les produits stockables comprennent aussi bien des produits spécifiques (le miel, le houblon et la gemme) que des fruits et des légumes.

MIEL, GEMME et HOUBLON présentent un point commun : celui d'être de **petites productions** très menacées dans un environnement international difficile. Ce sont en effet des productions en forte croissance dans des pays à faible coût de main d'œuvre.

Ces trois productions ont leur **débouché principal vers l'industrie** : brasserie, pour le houblon ; production de colophane et d'essence de térébenthine, pour la gemme ; pâtisserie et confiserie, pour une importante partie du miel.

Il existe un *Conseil Spécialisé pour le houblon*, qui s'est donné deux axes de travail principaux : l'amélioration de la qualité, et l'organisation du marché.

Dans le secteur du miel, une interprofession se met en place, sous l'égide de l'Office. Au-delà du produit, c'est toute l'apiculture qui revêt une très grande importance, de par le rôle des abeilles dans la pollinisation. La lutte contre la varroase, dans cette optique, est une action prioritaire.

Avec leurs tonnages considérables, les POMMES DE TERRE, les CAROTTES DE CONSERVATION, les OIGNONS, les AULX, les AGRUMES, les POMMES, les POIRES DE TABLE, les FRUITS SECS... représentent, dans notre pays, la base de l'alimentation, en offrant aux consommateurs l'assurance d'une **présence quasi-permanente** sur les marchés, ainsi que **des prix stables**.

LEURS CARACTÉRISTIQUES



Comme leur nom l'indique, un laps de temps variable — de plusieurs semaines à un an (et parfois plus) — s'écoule entre leur récolte et le moment de leur commercialisation.

Cette particularité impose un contrôle rigoureux des processus métaboliques, tout au long de cette période, pour maintenir la qualité d'une production dont l'évolution biologique se poursuit au-delà de la phase de récolte.

Pour la plupart des produits, leur vente s'effectue à partir des stations dans lesquelles ils ont été conservés. Le niveau des prix affichés au début de la campagne de commercialisation donne le ton pour les mois suivants. Cela explique que les fluctuations de prix sur les marchés d'expédition soient, sauf accidents climatiques très marqués, d'une faible amplitude.

Cependant, si l'on veut cerner avec précision l'état des disponibilités, il paraît nécessaire d'appliquer rigoureusement **une normalisation** qui permette à tous les opérateurs de parler du même produit.

LE RÔLE DE L'ONIFLHOR :

RECHERCHE ET INFORMATION

L'ensemble de ces caractéristiques déterminent les priorités qui s'imposent, aujourd'hui, à l'Office.

Elles concernent notamment la **recherche** et la **sensibilisation des professionnels**.

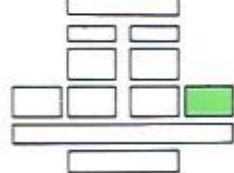
La conservation des produits stockables naît du savant équilibre de plusieurs facteurs : la température, l'hygrométrie, la composition de l'atmosphère, les échanges gazeux et la durée de conservation sont quelques-uns des paramètres fondamentaux sur lesquels on peut agir.

Aussi, pour ces produits, les *Centres de recherche et d'expérimentation* jouent-ils un rôle primordial : mettre au point de nouvelles techniques de conservation, et définir, avec encore plus de précision, l'incidence de ces variations, vont dans le sens d'une commercialisation encore et toujours plus performante.

Dans les centres techniques, l'Office contribue plus particulièrement au développement de technologies nouvelles permettant de :

- limiter, en cours du stockage des produits, la perte de poids ainsi que l'évaporation des arômes,
- maîtriser les processus de maturation, par une meilleure connaissance des échanges thermiques et gazeux,
- dominer les problèmes de dormance et de germination des plants.

Depuis quelques années, les producteurs, eux-mêmes, ont suscité de nouvelles recherches. Aussi, l'Office souhaite-t-il en assurer une meilleure diffusion auprès des principaux utilisateurs, pour inciter au développement de nouveaux procédés.



LE RÔLE DE L'ONIFLHOR :

DE LA PRODUCTION À LA CONSOMMATION

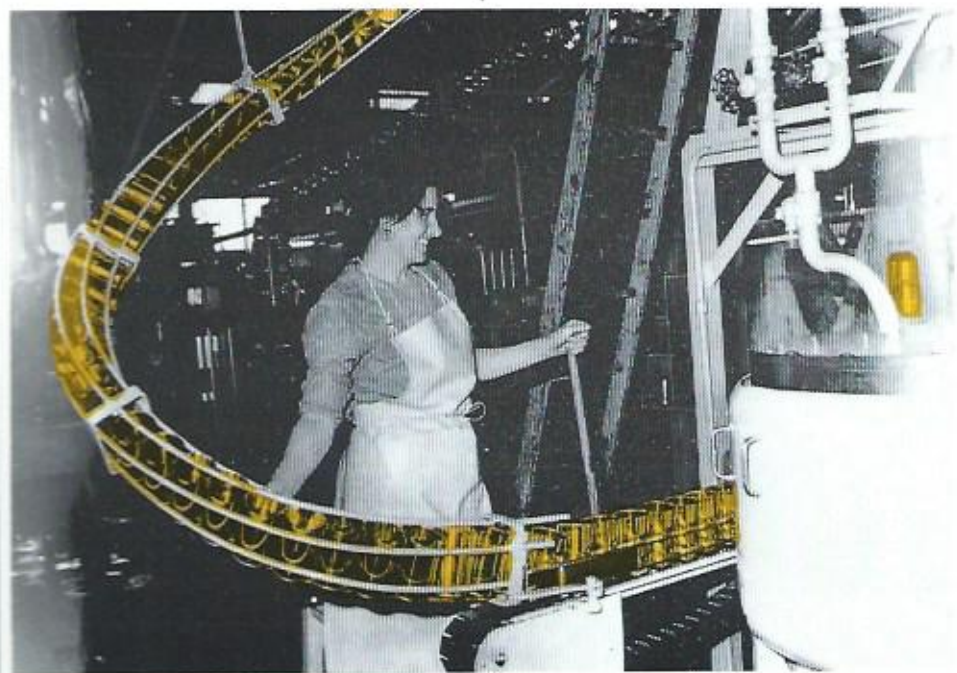
Plus que tout autre, ce secteur a besoin d'être **géré comme une « filière »**, partant de l'amont agricole jusqu'aux consommateurs, pour devenir et rester performant. C'est la raison pour laquelle, dans plusieurs branches, se sont mises en place des structures interprofessionnelles chargées de l'élaboration de cette politique et de la concrétisation des actions à entreprendre.

Dans le cadre de ses missions, l'ONIFLHOR veille à conforter ces démarches et, le cas échéant, à les compléter ou à susciter des mesures d'accompagnement.

On désigne, d'une manière générale, sous la dénomination de « produits transformés », l'ensemble des produits qui ont subi, après leur récolte, un ou plusieurs traitements de type industriel destinés à stabiliser leur évolution.

Aujourd'hui, à côté de l'appertisation, on utilise également les techniques de surgélation, d'ionisation, de déshydratation, de lyophilisation, de fabrication de pulpes, jus, concentrés et alcools et de confisage.

Secteur en plein développement, il répond aux attentes des consommateurs en leur offrant, outre une grande variété de produits à consommer en toutes saisons, un précieux gain de temps.



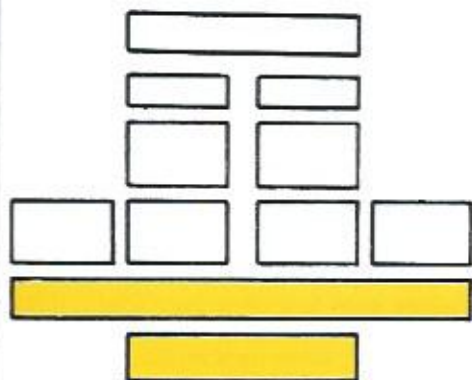
RECHERCHE
INFORMATION
GESTION

Au delà du suivi et de l'organisation des rapports « production-transformation », il revient à la *division « produits transformés »* de mettre en œuvre une politique qui favorise une productivité optimum de chacun des stades du processus de transformation.

L'ONIFLHOR s'attache donc tout particulièrement à :

- la recherche et l'expérimentation, tant agricoles qu'industrielles, pour la mise au point de nouvelles techniques de production et d'industrialisation,
- l'amélioration de la définition et du fonctionnement du cadre réglementaire européen (gestion des aides CEE, contrôles, etc.),
- l'efficacité des accords interprofessionnels et des contrats-culture,
- la diffusion des données économiques et statistiques concernant les coûts de production, les échanges extérieurs, l'évolution des fabrications et des ventes,
- l'étude des perspectives de chacune des productions.

services généraux et agence comptable



Assurant la gestion concrète des interventions financières de l'Office, la **division « Services Généraux »** intervient en tant que gestionnaire du budget, ainsi que des moyens en matériels et en personnel de l'Office, et la **division « Agence Comptable »** agit en tant que payeur.

Compte tenu de l'importance de leurs opérations et du soin que nécessite la gestion des fonds publics, elles requièrent, à elles deux, **plus de la moitié des effectifs de l'Établissement.**





LE BUDGET

Les dépenses sur fonds nationaux sont financées dans le cadre d'un budget dont délibèrent chaque année les *Conseils de Direction*.

À partir des ressources provenant de la subvention votée par le Parlement dans le cadre du Budget de l'Etat, l'ONIFLHOR finance, en cours d'année, ses interventions d'orientation ou de régularisation. Ce règlement s'opère, au fur et à mesure des besoins, par des affectations de crédits décidées par le *Ministre de l'Agriculture*, après avis d'un *Conseil de Direction*, ou de l'un des *Conseils Spécialisés*.

Les dépenses sur fonds communautaires sont financées par l'ONIFLHOR à partir de moyens fournis par le F.E.O.G.A. selon trois modalités :

- le paiement intégral de la dépense : pour les restitutions à l'exportation, l'ONIFLHOR reçoit des avances qui sont transformées en subventions dès le dépôt des dossiers correspondants,
- le paiement partiel de la dépense : il concerne notamment certaines dépenses d'orientation prises en charge à 50 % seulement par la Communauté, ou certaines dépenses d'intervention prises en compte sur des bases forfaitaires,
- l'indemnisation des « retraits » : cette dernière opération s'effectue dans le cadre de dispositions arrêtées avec les producteurs organisés et regroupés au sein des *Comités Économiques* et de l'*AFCO-FEL*. Une indemnité leur est versée pour les quantités de produits commercialisables qui ne peuvent être normalement écoulées.

LE PERSONNEL

Le personnel de l'ONIFLHOR comprend 75 agents, tous groupés à Paris au siège de l'Établissement, 164, rue de Javel.

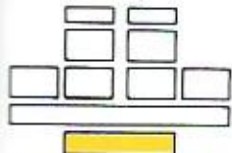
L'ONIFLHOR n'a pas pour le moment de services en province, les délégations régionales prévues par les textes constitutifs n'ayant pas encore été mises en place.

L'Office travaille en collaboration étroite avec les services locaux du *Ministère de l'Agriculture*, et notamment avec les *Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt*, les *Directeurs Départementaux de l'Agriculture* et le *Service des Nouvelles des Marchés*, avec les *Directeurs de la Consommation et de la Répression des Fraudes*, avec l'*I.N.R.A.*, l'*A.N.D.A.* et les *Instituts techniques**.

* Voir répertoire



À défaut de l'utilisation dans un but social, qui est prioritaire, les produits sont dirigés vers l'alimentation animale et, pour certains d'entre eux, vers la distillation... ce n'est que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution possible qu'ils sont utilisés à des fins non alimentaires.



Si le rôle de l'Agence comptable d'un Établissement public national tel que l'ONIFLHOR est d'assurer :

- l'encaissement des recettes,
- le paiement des dépenses,
- la tenue de la comptabilité,

elle a également en charge de liquider et de régler, par délégation du Directeur, les dépenses d'orientation et d'intervention.



Qu'elles appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories, les dépenses se rapportent aux deux principales rubriques :

DÉPENSES PAYÉES POUR LE COMPTE DU F.E.O.G.A.* :

- restitutions à la production pour la féculé de pomme de terre,
- restitutions à l'exportation vers les pays tiers pour les fruits et les légumes,
- compensations financières pour les opérations de retrait et de distribution gratuite,
- aides à la production de produits transformés à base de tomates et à base de fruits,
- primes à la culture du tabac,
- aides diverses (houblon, miel,...).

* Voir répertoire.

DÉPENSES PAYÉES SUR LE BUDGET PROPRE DE L'OFFICE :

- au titre de la régularisation des marchés (production et transformation, promotion),
- au titre de l'organisation des marchés (organisation professionnelle, groupements de producteurs),
- au titre de l'orientation et des investissements (expérimentation, rénovation).

iconographie

CONCEPTION et RÉALISATION : R.P. COMMUNICATION - Françoise CANETTI; STUDIO Danièle LISLE - Léo ROCCHINI.



D'après : « Le départ des fruits et légumes du cœur de Paris. »
Sculpture polychrome de Raymond MASON.

- Pages : 1 **Monsieur NALLET, MINISTRE de l'AGRICULTURE**
Photo : Service Cinéma du Ministère de l'Agriculture, S.C.M.A.P. DERVAREZ
- 8 **Georges BEISSON : DIRECTEUR de l'Office.**
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY.
- 9 **Monsieur LEJOB : PRÉSIDENT du Conseil de Direction pour le secteur horticole.**
Pierre MURRET-LABARTHE : PRÉSIDENT du Conseil de Direction pour le secteur des Fruits et Légumes.
Photo : ADEQUAT. 1985.
- 15 **Cultures « in vitro » dans un centre de recherche.**
Photo : STUDIO Danièle LISLE - 1984.
- 16 **Chaîne de conditionnement de fruits du domaine de Nollet. Vergers d'Aquitaine.**
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY.
- 17 **Le M.I.N. de NICE.**
Document : SEMMARIS RUNGIS
- 19 **Le M.I.N. de PARIS-RUNGIS. Intérieur d'une Halle de Fruits et Légumes.**
Document : SEMMARIS-RUNGIS. Tiberge Albert.
- 20 **Culture de glaïeuls. Coopérative de bulbiculture. VAUCLUSE.**
Photo : S.C.M.A.
Champ de laitue.
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY.
Vergers de pommes Golden à MANOSQUE (04).
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY - 1979.
Chantier de récolte de petits pois. KERVRECH à CLEGUEREC (22).
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY - 1982.
- 21 **Culture de bruyères en conteneur. EURE.**
Photo : STUDIO Danièle LISLE.
- 23 **Chrysanthèmes sous serres. FRELINGHEN (59).**
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY.
- 24 **Étal de Fruits et Légumes, rue Mouffetard à PARIS.**
Photo : STUDIO Danièle LISLE - 1978.
Concombres sous serre en Seine-et-Marne.
Photo : STUDIO Danièle LISLE - 1984.
- 25 **Chaîne de conditionnement de fruits du domaine de Nollet. Vergers d'Aquitaine.**
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY.
- 26 **Chaîne de travail dans une conserverie de légumes « Unilec ». Seine-et-Marne.**
Photo : S.C.M.A. J.P. VERNEY - 1979.

les 2 conseils de direction

3

CONSEIL DE DIRECTION « FRUITS ET LÉGUMES »

Président :

Pierre MURRET-LABARTHE

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION AGRICOLE :

*MM. Henri BOIS
Max COQ
Patrick DELACOUR
Jean-Pierre DELBOULBES
André DELAHAYE
Paul DUVALEIX
Alfred GAUTHIER
Pierre HOURBEIGT
Roger LEMAITRE
René MOIZARD
Maurice RIGAUD*

● DU SECTEUR COOPÉRATIF AGRICOLE :

*MM. Pierre BOUCHER
André DORIER
Marc LEFEVRE
Denis ONFROY*

● DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION :

*MM. Claude GOVARE
Georges GUILMAIN
Jean-Pierre ROCLORE
René WALTHER*

● DU COMMERCE :

*MM. Germain CHARLET
Jean-Jacques LACROIX
Robert MATTER
Xavier MERCIER
René PETRICH
Bernard RAPINE*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

*MM. Gaston COMTE
Christian JACQUESSON
Jean LOISELLE*

● DES CONSOMMATEURS :

*MM. Robert HERMANN
Jean-Pierre PEINOIT*

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*MM. DUTRUC-ROSSET } Ministère de l'Agriculture,
GRAMMONT }
RUINEAU : Ministère de l'Économie
et des Finances
AUBE-MARTIN : Ministère du Budget*

CONSEIL DE DIRECTION POUR LE SECTEUR HORTICOLE

Président :

Jean-Claude LEJOB

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION AGRICOLE :

*MM. Christian BARBOT
Paul BONNET
Henri BOURNE
Raymond BOVIS
Paul FAURE
André LEFEUVRE
Mme Françoise OTTENWAELDER
MM. Charles POLLET
Claude ROCHE
Yves TREBUCHET*

● DU SECTEUR COOPÉRATIF AGRICOLE :

*MM. Raymond GRALL
Joseph LEROYER
Guy ORSINI*

● DES ENTREPRISES UTILISATRICES :

M. Jean VILLEDIEU de TORCY

● DU COMMERCE :

*MM. Jean CHAMBLAS
Pierre CHAVEROT
Louis GEORGET
Auguste LEDRU
René-Jean MOLLARD*

*Gérard NOBLE
José SQUARCINI
Lucien VADE
Philippe VAUGEOIS*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

*MM. Pierre DURAND
Maurice KLEPPING
Joseph PALUSSIÈRE*

● DES CONSOMMATEURS :

*M. Jean-Paul GRASSET
Mme Jacqueline STIEVENARD*

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*MM. DUTRUC-ROSSET
VAN HAECKE : Ministère de l'Agriculture
BERNARD : Ministère de l'Économie
et des Finances
MOULINIER : Ministère du Budget*

Les 10 conseils spécialisés

5

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES FRUITS FRAIS

Président :
M. Henri BOIS

Vice-président :
M. Michel CARDELL

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION FRUITIÈRE :

*MM. Henri BOIS
Charles CALLEJA
Jean JULIEN
Jules LABADIE
Marc RIVRY*

● DE LA COOPÉRATION FRUITIÈRE :

*MM. Émile CHARDON
Claude BOYER
Jean SUQUET*

● DU COMMERCE D'EXPÉDITION :

*MM. Michel CARDELL
Georges GUILLAUME*

● DU COMMERCE DE GROS :

*MM. Alexandre LAROSA
Michel MONLOUP*

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

*MM. Philippe DEBAILLEUX
Philippe DUCOS
Maurice VIGNAUD*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Christian JACQUESSON

● DES CONSOMMATEURS :

M. Jean-Pierre PEINOIT

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances
Un représentant du Ministère du Budget*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES LÉGUMES FRAIS

Président :

M. André DELAHAYE

Vice-Président :

M. Denis ONFROY

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE :

MM. André DELAHAYE

Jo DELMAS

Alfred GAUTHIER

Jean PENA

Léon VACHET

● DE LA COOPÉRATION LÉGUMIÈRE :

MM. Yves BONFILS

Gilbert MIROUS

Denis ONFROY

● DU COMMERCE D'EXPÉDITION :

MM. Fernand PAUGAM

Paul VILHET

● DU COMMERCE DE GROS :

MM. Jean CASTRE

Jean-Pierre LE BRIS

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

MM. Paul CHOMIENNE

Georges FLOQUET

Christian VILA

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Pierre DURAND

● DES CONSOMMATEURS :

M. Robert HERRMANN

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

Un représentant du Ministère du Budget

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

Président :

M. Georges GUILMAIN

Vice-Présidents :

MM. Jean-Pierre CUXAC

Pierre LEBOT

Au titre de représentants :

● **DE LA PRODUCTION AGRICOLE :**

*MM. Gildas CONANEC
Jean-Pierre CUXAC
Roger LEMAITRE
Louis NARCY
Maurice RAYMOND
Philippe VALAY*

● **DE LA COOPÉRATION AGRICOLE :**

*MM. Roger BERTREUX
Olivier HAMMEL
Pierre LEBOT*

● **DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION :**

*MM. Jean-Pierre GIRAUDEL
Georges GUILMAIN
Vincent LEGRAND
Jean-Pierre ROCLORE
Jean ROMIEU
Rémi WALTHER*

● **DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :**

M. Jean LOISELLE

● **DES CONSOMMATEURS :**

Mme Anne-Marie TABUTEAU

● **DES POUVOIRS PUBLICS :**

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances
Un représentant du Ministère du Budget*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE

Président :

M. Pierre BOUCHER

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION AGRICOLE :

*MM. Yves DEGOC
Patrick DELACOUR
Guy DUMONT
Dominique GUILLEMOT
Edouard JOURDAIN*

● DU SECTEUR COOPÉRATIF AGRICOLE :

*MM. Pierre BOUCHER
Michel DENEUFBOURG
Marc FERTE*

● DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION :

*MM. Jean BRUEDER
Georges DOITTAU
Jean-Marie MAIRE*

● DU COMMERCE DE GROS :

*MM. Germain CHARIET
Michel GILLET
Marcel LE JAMMOU*

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

*MM. Damien BOSSUT
Robert VAUGEUIS*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Marcel GOUPIL

● DES CONSOMMATEURS :

M. Roch DECAMPS

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances
Un représentant du Ministère du Budget*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DU TABAC

Président :

M. Paul DUVALEIX

Vice-Présidente :

Mme Jacqueline BENASSAYAG

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION TABACOLE :

*MM. Paul DUVALEIX
Marceau GARIN
Bernard PELUYET*

● DE LA COOPÉRATION TABACOLE :

*MM. Jean FOURNIE
Marcel HEITMANN*

● DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION :

*M. Michel BARANCY
Mme Jacqueline BENASSAYAG
M. Guy MUNCHENBACH*

● DES DÉBITANTS DE TABAC :

M. REMILLY

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Jean-Marie PUJOL

● DES CONSOMMATEURS :

M. Robert HERMANN

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances
Un représentant du Ministère du Budget*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DU HOUBLON

Président :

M. Jean-Marie SANDER

Vice-Président :

M. Marc ARBOGAST

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION HOUBLONNIÈRE :

*MM. Bernard DELASSUS
Etienne LUX
Pierre MIQUELET*

● DE LA COOPÉRATION HOUBLONNIÈRE :

*MM. Jean-Marie SANDER
Pierre DELASSUS*

● DU SECTEUR DE LA BRASSERIE :

*MM. Marc ARBOGAST
GATEL
Bernard GANS*

● DU COMMERCE DE GROS :

M. Claude DECANter

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Patrick GAUGER

● DES CONSOMMATEURS :

M. Philippe OBRECHT

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Un représentant du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES FLEURS COUPÉES

Président :
M. Philippe XENARD
Vice-Président :
M. Jean BAROSO

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION :

*MM. Jacques ASSOULY
Paul BONET
Raymond BOVIS
Jean CHEVALIER
Yves TREBUCHET
Raymond XENARD*

● DE LA COOPÉRATION :

*MM. Jean BAROSO
Claude REBUFFEL*

● DU COMMERCE DE GROS :

*MM. Gérard CHARBONNIER
Joseph SQUARCINI*

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

*MM. Claude CHERETIER
Auguste LEDRU
André SANCHON*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Philippe BALIEU

● DES CONSOMMATEURS :

Mme Jacqueline STIEVENARD

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Un représentant du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES PLANTES EN POT

Président :
M. Claude ROCHE
Vice-Président :
M. Jean-Marie SCHLINGER

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION :

*MM. Roger BENOIST
Bernard CAU
André FARGETON
Raymond FERSING
Mme Françoise OTTENWAELDER
M. Claude ROCHE*

● DE LA COOPÉRATION :

*MM. Marcel BERT
Gilles de la GRANDIÈRE*

● DU COMMERCE DE GROS :

Non nommé

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

*MM. Daniel ALLETON
Claude RENARD
Jean-Marie SCHLINGER*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. René CHEVRY

● DES CONSOMMATEURS :

Mme Jacqueline STIEVENARD

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Un représentant du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES PÉPINIÈRES

Président :

M. Jacques DERLY

Vice-Président :

M. RECURT

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION DE PÉPINIÈRES :

*MM. Aimery de COURCY
Jean-Pierre DARNAUD
Jacques DELRY
Louis DUFAY-MANDRE
André GIRAULT
Jean-Marc MINIER*

● DE LA COOPÉRATION :

M. Raymond GRALL

● DES ÉDITEURS DE PAQUETAGES NON MARQUÉS :

M. François ADRIEN

● DES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES :

M. MOINET

● DES PRODUCTEURS DE FRUITS :

M. Joël BESSON

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

M. RECURT

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Joseph PALUSSIÈRE

● DES CONSOMMATEURS :

M. Georges LUCOTTE

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

CONSEIL SPÉCIALISÉ POUR LE SECTEUR DES BULBES

Président :
M. Jean TURC

Au titre de représentants :

● DE LA PRODUCTION :

*MM. André DURIEZ
Paul FAURE
Jean TURC*

● DE LA COOPÉRATION :

M. Jean-Claude JAUNAUULT

● DES ÉDITEURS DE PAQUETAGES SOUS MARQUE :

M. René-Jean MOLLARD

● DU COMMERCE DE DÉTAIL :

*MM. Jean-Marie DUBOIS
Raymond TISCHMACHER*

● DES SALARIÉS DE LA FILIÈRE :

M. Gaston COMTE

● DES CONSOMMATEURS :

Non nommé

● DES POUVOIRS PUBLICS :

*Un représentant du Ministère de l'Agriculture
Un représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances*

Les organisations interprofessionnelles reconnues

13

INTERFEL

Association Interprofessionnelle des Fruits et des Légumes

115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
Tél. : (1) 42.80.31.15

A.N.I.F.E.L.T.

Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits Et Légumes Transformés

44 rue d'Alésia 75682 PARIS Cedex 14
Tél. : (1) 43.21.38.21

U.N.I.L.E.C.

Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes de Conserves

44 rue d'Alésia 75682 PARIS Cedex 14
Tél. : (1) 43.21.38.21

A.N.I.C.C.

Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche

44 rue d'Alésia 75682 PARIS Cedex 14
Tél. : (1) 43.21.38.21

SO.N.I.TO.

Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate

83 route de Lyon 84000 AVIGNON
Tél. : 90.86.64.39

B.I.P.

Bureau national Interprofessionnel du Pruneau

2 rue des Magnolias
B.P. 130 47305 VILLENEUVE sur Lot
Tél. : 53.70.44.77

A.N.I.B.I.

Association Nationale Interprofessionnelle du Bigarreau d'Industrie

40 boulevard Saint-Michel 84000 AVIGNON
Tél. : 90.85.18.01

C.N.I.P.T.

Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre

21 rue de Madrid 75008 PARIS
Tél. : (1) 43.87.31.29

G.N.I.P.T.I.T.

Groupement National Interprofessionnel de la Pomme de Terre Industrielle et des Industries de Transformation

29 rue du Général Foy 75008 PARIS
Tél. : (1) 42.92.42.11

A.N.I.H.O.R.T.

Association Nationale Interprofessionnelle de l'Horticulture

60 rue du Dessous des Berges 75012 PARIS
Tél. : (1) 45.84.58.92

Les comités économiques

14

Comité Économique d'Aquitaine

61 Cours de Verdun 33000 BORDEAUX
Tél. : 56.52.36.92

Comité Économique de la Basse Normandie

Maison de l'Agriculture,
avenue de Paris 50000 Saint-Lo
Tél. : 33.57.88.27 poste 215 et 216

Comité Économique de Bretagne

Rue Edouard Branly, Zone Industrielle de Kérivin,
Saint Martin des Champs, 29210 MORLAIX
Tél. : 98.62.11.55

Comité Économique de la région Corse

« Les Néréides », Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO
Tél. : 95.38.52.60

Comité Économique Est de la France et de Bourgogne

5 rue de la Vologne, 54524 LAXOU Cedex
Tél. : 83.96.39.76

Comité Économique de l'Île de France

20 avenue de Bretagne, Fruleg 158,
94522 RUNGIS Cedex MIN
Tél. : (1) 46.86.62.61

Comité Économique du Languedoc-Roussillon

Nouveau marché de production,
chemin du Pas de la Paille, 66000 PERPIGNAN
Tél. : 68.85.35.30

Comité Économique Midi-Pyrénées

11 avenue de Fondeyre 31200 TOULOUSE
Tél. : 61.47.52.25

Comité Économique du Nord de la France

23 Grand-Place 62000 ARRAS
Tél. : 21.23.22.00

Comité Économique Provence-Côte d'Azur

Maison de l'Agriculture, 40 boulevard Saint-Michel,
B.P. 59, 84005 AVIGNON Cedex
Tél. : 90.82.42.04

Comité Économique Rhône-Alpes

9 rue Lafayette 26000 VALENCE
Tél. : 75.44.18.30

Comité Économique du Val de Loire

Maison de l'Agriculture,
14 avenue Joxe, B.P. 646, 49006 ANGERS Cedex
Tél. : 41.88.98.53

C.S.N.P.E. Chambre Syndicale Nationale de la Prune d'Ente

24 avenue de Bordeaux 47300 VILLENEUVE sur Lot
Tél. : 58.70.31.47

C.I.N.G. Comité National Interprofessionnel de la Noix de Grenoble

« Les Colombières »,
Chatte, 38160 SAINT-MARCELLIN
Tél. : 74.38.30.63

CEBI Comité Économique du Bigarreau d'Industrie

30 rue de la Balance 84000 AVIGNON
Tél. : 90.85.56.38

Les centres techniques ou instituts

15

C.T.I.F.L.

**Centre Technique Interprofessionnel
des Fruits et Légumes**

22 rue Bergère 75009 PARIS
Tél. : (1) 47.70.16.93 et (1) 48.24.95.06

C.N.I.H.

**Comité National Interprofessionnel
de l'Horticulture florale et ornementale
et des pépinières non forestières**

10-12 rue du Séminaire, M.I.N. de Rungis,
B.P. 309, 94152 RUNGIS Cedex
Tél. : (1) 46.87.26.29

C.T.C.P.A.

**Centre Technique
des Conserves de Produits Agricoles**

42-44 rue d'Alésia 75014 PARIS
Tél. : (1) 43.27.66.80 et (1) 43.27.16.74

I.T.P.T.

Institut Technique de la Pomme de Terre

Saint-Rémy l'Honoré, 78690 LES ESSARTS-le-Roi
Tél. : 34.87.83.00

ITAPI

Institut Technique de l'Apiculture

La Guyonnerie, 91440 BURES-sur-Yvette
Tél. : 69.07.54.75

C.F.P.P.E.

**Centre de Formation et de Perfectionnement
des Planteurs de Tabac**

8 avenue Paul Painlevé 24105 BERGERAC
Tél. : 53.57.49.33

INRA

Institut National de la Recherche Agronomique

149 rue de Grenelle 75341 PARIS Cedex 07
Tél. : (1) 45.50.32.00

CEMAREF

**Centre National du Machinisme Agricole
du génie Rural des Eaux et des Forêts**

19 avenue du Maine 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : (1) 45.44.38.86

